



Pietro Perrino
Secrétaire général

PAR COURRIEL

Montréal, le 1^{er} mars 2019

[REDACTED]

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2018-2019-039**

[REDACTED]

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 15 février dernier par courriel et comme formulée, vous désirez obtenir :

- *Les critères du processus de sélection des six producteurs de cannabis choisis pour approvisionner les succursales de la Société québécoise du cannabis.*
- *La liste des individus composant le comité de sélection ou ayant eu le pouvoir décisionnel de déterminer les six producteurs de cannabis.*
- *Les termes financiers entourant la signature des lettres d'intention entre les six producteurs et la SAQ.*

La SQDC a conclu au début de ses opérations, des contrats de gré-à-gré avec les fournisseurs suivants pour le tonnage indiqué pour chacun d'eux :

- Hydropothicaire (20 000 Kg)
- Canopy Growth (12 000 Kg)
- MedReleaf (8 000 Kg)
- Aphria (8 000 Kg)
- Aurora Cannabis (5 000 Kg)
- High Park (Tilray) (5 000 Kg)

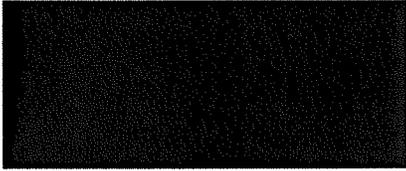
Les sociétés retenues devaient détenir les licences et autres autorisations requises pour fournir du cannabis au Québec.

Par ailleurs, les informations relatives aux critères de sélection, au comité de sélection et aux termes financiers de ces ententes ne vous sont pas communiquées car elles constituent des informations commerciales, analyses et épreuves visées par les articles 21,22, 37, 39 et 40 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,



PP/ib
Pièce jointe